



ASSOCIATION « PAU À VÉLO »
Compte rendu de réunion en Mairie de Gan
Date de la réunion : 11 juin 2019 à 16h
Lieu de la réunion : Mairie de Gan

Participants

Mairie de Gan :

- Francis PEES (Maire)
- Christian GILLET (Adjoint)
- Christelle MONCOURTOIS (DGS)
- Ludovic MALEGARIE (ST)

Association « Pau à Vélo » :

- Sébastien LAMY
- Hervé LAURENT

Contexte

1. Courrier de l'association « Pau à Vélo » au sujet de l'aménagement de l'avenue des Pyrénées de Gan

Courrier daté du 23 mai 2019 sous forme de recours gracieux demandant des explications sur l'absence de trottoir et de voie cyclable après rénovation de l'avenue des Pyrénées à Gan.

2. Invitation du Maire de Gan

Réponse transmise le 27 mai pour une invitation en Mairie de Gan le mardi 11 juin à 16h.

Contenu des échanges

M. le Maire évoque son intérêt pour le vélo et rappelle l'obtention par sa commune d'un Guidon d'Or en 2017 de la part de l'association « Pau à Vélo » dans le cadre de la première tranche des travaux d'aménagement de la voie verte Nord-Sud le long de l'avenue d'Aspe. Voie Verte dont il est prévu qu'elle soit intégrée au tracé de la Véloroute de la Vallée d'Ossau.

M. le Maire évoque d'autres projets de revalorisation prévus sur les rues d'Ossau et Pierre de Marca, ainsi que les efforts consentis par sa municipalité pour prolonger la voie verte à la sortie Nord de la ville en faisant l'acquisition de portions de terrains le long de la route de Pau, pour isoler piétons et cyclistes des véhicules motorisés. Ces efforts sont effectivement remarquables en regard du retard pris par la commune voisine de Jurançon dans l'aménagement de la véloroute de la Vallée d'Ossau sur son territoire.

Le sujet de la traversée de la rocade de Pau par la véloroute est également abordé. Le Département devra prendre ses responsabilités pour sécuriser et jalonner le parcours à ce point névralgique.

La deuxième tranche de travaux d'aménagement de la voie verte Nord-Sud est actuellement en cours sur l'avenue d'Aspe, entre la rue Tristan Dereme (route de Lasseube) et le « rond-point de l'Olivier ».

La Mairie de Gan attend confirmation du tracé de la véloroute (et financement) avant de lancer les tranches 3 et 4 d'aménagement de la voie verte. Il est initialement prévu que le tracé se poursuive par l'avenue des Pyrénées jusqu'à la sortie sud de la commune (tranches 3 et 4).

Le Département n'a pas encore communiqué de décision ferme sur la continuité à donner au tracé de la véloroute. Nos derniers échanges avec les services départementaux nous font dire que ces derniers n'ont pas encore écarté la possibilité d'emprunter le Chemin de Berdoulou plus à l'Ouest, puis les chemins et routes existantes menant à la Croix de Buzy, pour rejoindre Sévignacq-Meyracq par Bescat.

M. le Maire précise que l'avenue des Pyrénées est une route départementale et que sa gestion revient donc au département des Pyrénées-Atlantiques

En l'occurrence, l'avenue des Pyrénées a subi d'importants travaux d'enfouissement de canalisations d'eau, notamment la canalisation d'eau brute venant de Rébénacq et alimentant la Ville de Pau. Nous apprenons que la Ville de Pau a réalisé à sa charge la pose d'un revêtement « mince » en bitume pour ne pas laisser l'avenue dans un état désastreux (si seules les tranchées avaient été rebouchées).

M. le Maire de Gan dit clairement que cette rénovation est temporaire, dans l'attente du lancement des prochaines tranches de travaux d'aménagement de la Voie Verte. Dans la continuité des deux premières tranches de travaux, les entrepreneurs sont sélectionnés et les marchés sont actés. Les travaux peuvent commencer dès que l'ordre de service sera donné. Mais cet ordre est tributaire de deux décisions :

- Le choix définitif du tracé de la véloroute par le Département,
- L'engagement de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau à engager les travaux d'aménagement de la véloroute sur ce même tracé défini au niveau départemental.

Seulement une fois ces conditions réunies, les différents financeurs, dont l'Europe (via FEDER), seront prêts à débloquer les fonds nécessaires à la réalisation des travaux.

D'après M. le Maire, les cyclistes n'empruntent pas l'avenue des Pyrénées (contrairement à ce que nous avons pu constater sur le terrain). Toujours selon lui, ils préfèrent emprunter les rues perpendiculaires pour rejoindre les rues d'Ossau et Pierre de Marca pour transiter entre les lotissements situés en bordure de l'avenue des Pyrénées et le centre-ville de Gan. Nous lui faisons remarquer que les riverains doivent tout de même longer l'avenue d'Ossau pour pouvoir exploiter ces alternatives, et que cela ne justifie pas l'entorse aux articles de loi mentionnés dans notre recours gracieux quand aux nécessaires aménagements pour isoler piétons et cyclistes de la chaussée centrale.

Le comportement des automobilistes et chauffeurs de poids lourds est également abordé. Tous les participants déplorent le non-respect par beaucoup d'usagers de la limitation de vitesse à 50 km/h. La Mairie de Gan affirme avoir alerté les services de Gendarmerie, qui sont déjà intervenus sur l'avenue des Pyrénées, avec un succès très ponctuel et mitigé. Les intervenants de Pau à Vélo appuient sur le problème de l'élévation de la vitesse provoquée par le revêtement neuf. Ils évoquent la possibilité de ralentir le trafic par l'ajout de ralentisseurs, d'écluses, de radars pédagogiques ou autres aménagements couramment mis en place en milieu urbain. M. le Maire explique que ce type de dispositifs n'est pas envisageable en raison du passage de nombreux semi-remorques, notamment en provenance ou à destination de la carrière de Rébénacq, dont la gêne sonore pour les riverains serait amplifiée par l'ajout de dispositifs ralentisseurs. Il oppose aussi à toute proposition la problématique du budget, et la difficile justification de dépenses sur une voirie qui sera complètement reprise dans un avenir peu lointain. Les intervenants de Pau à Vélo insistent également sur la problématique du stationnement sauvage sur le bas côté derrière les plots, qui oblige parfois les cyclistes et les piétons à emprunter la chaussée motorisée. Là encore, aucune solution ne semble entrer dans le moule budgétaire, et la municipalité fait valoir que tous les riverains disposent d'une solution de proximité pour ne pas emprunter cette route sur plus d'une cinquantaine de mètres. Pau à Vélo rappelle que même cette cinquantaine de mètres doit pouvoir être empruntée en sécurité.

Mme Moncourtois avance que les travaux temporaires réalisés sur l'avenue des Pyrénées par la Ville de Pau n'entrent pas dans le cadre de la loi LAURE (article L228-2 du code de l'environnement) car il ne s'agit pas d'une réelle « rénovation » de la voie, mais juste d'une pose de revêtement suite aux travaux d'adduction d'eau.

En aparté :

Le terme « rénovation » est régulièrement soumis à interprétation dans le cadre de la loi LAURE, et même la jurisprudence ne permet pas de statuer clairement sur le périmètre de travaux nécessairement engagés pour entrer dans le cadre de cette loi.

Le TA de Marseille, par exemple, a déjà affirmé sur certaines affaires qu'une opération de rénovation de voirie urbaine au sens de l'article L 228-2 du code de l'environnement consiste nécessairement en de très gros et multiples travaux. Mais il a aussi jugé sur certains dossiers que la réalisation d'aménagement cyclable s'entend pour tous types de travaux de voirie notamment d'entretien.

Conclusion de cette rencontre pour l'association « Pau à Vélo » :

Nous remercions la Ville de Gan de nous avoir reçus et donnés d'amples explications sur les raisons et la nature des travaux réalisés sur l'avenue des Pyrénées.

Nous estimons suffisamment satisfaisante la réponse apportée par la Ville de Gan pour ne pas engager de démarche en contentieux sur les lois mentionnées dans notre courrier du 23 mai. Néanmoins nous sommes déçus du peu de sécurité offert aux piétons et aux cyclistes sur cette voie qui a subi des travaux importants, et de l'impuissance affichée de la mairie en attendant sa rénovation.

Nous souhaitons donc que l'aménagement prévu de la voie verte Nord-Sud soit rapidement poursuivi sur cet axe afin d'y sécuriser du mieux possible la circulation des piétons et des cyclistes.

Dans le cas où la véloroute de la Vallée d'Ossau doit emprunter une autre voie que celle actuellement envisagée par la municipalité de Gan, la question de la condition des piétons et des cyclistes sur l'avenue des Pyrénées restera entièrement ouverte. La situation actuelle n'est pas acceptable et il est inenvisageable qu'un tel aménagement perdure dans le temps avec un aussi faible niveau de sécurité pour les mobilités actives, qui côtoient sur cet axe un trafic de transit important, composé de nombreux véhicules de fort tonnage et de véhicules qui ne respectent pas la limitation de vitesse.